



**N° 2024 -BU-011**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-quatre, le Jeudi 8 février, à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

**Présents :**

Serge CAILLOT, David BONGARD, Antoine-Audoine MAGGIAR, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Michel MULOT, Pierre TISSIER-MARLOT, Dominique STRIESKA, Serge DUCREUZOT, Marie-Claire RANVIER, Michel MARIE, Jean-Paul LAMBOURG

**Absents excusés :** Jean-Christophe SAVE

**Étaient également présents :** Maëlle GRANGEON, DGS

**Secrétaire de séance :** Michel MARIE

Envoyé en préfecture le 14/02/2024  
Reçu en préfecture le 14/02/2024  
Publié le   
ID : 058-200067882-20240208-2024\_BU\_011-DE

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 12
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 12

\*\*\*\*\*

**Tourisme : Entretien signalisation des liaisons cyclo touristiques N° 2024-BU-011**

*L'étude menée en 2023 a conduit à des préconisations en termes de signalisation de jalonnement, de police et de sensibilisation.*

*Six boucles ont été validées, représentant 112 km à baliser et 212 panneaux à poser. L'entretien des panneaux doit être anticipé.*

*Une partie de cette signalisation est de la compétence du Conseil Départemental (les agents ont suivi l'étude en 2023). Une quinzaine de communes du territoire sont concernées ; elles seront réunies lorsque l'on aura déterminé notamment la part de routes départementales et de routes communales.*

*Le projet de boucles cyclo touristiques a été présenté à la commission Voirie du 24 janvier. La commission estime que le nettoyage ne sera sans doute pas annuel et qu'il pourra être assuré par les communes pour les panneaux sur voies communales. Les communes seront sollicitées pour veiller sur l'état des panneaux.*

*Le remplacement éventuel sera pris en charge sur le budget de l'Office de tourisme.*

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le but de l'étude est de définir un réseau d'itinéraires vélos sur route, pour relier les espaces touristiques et de services aux grands itinéraires cyclables (canal et Loire à vélo) afin de diffuser ces flux sur le territoire.

.../...

Des préconisations ont été faites en termes de signalisation de jalonnement, de police et de sensibilisation.

Six boucles ont été validées, représentant 112 km à baliser, 212 panneaux pour un montant estimatif de 41 200€ HT.

A cela s'ajoute des pupitres en début de boucle et une mission de maîtrise d'œuvre pour la consultation des entreprises, la définition des schémas de jalonnement définitifs, les demandes d'autorisation de voirie et la vérification de la conformité des travaux.

Une subvention LEADER doit être sollicitée à hauteur de 80%.

Une partie de cette signalisation est de la compétence du Conseil Départemental, dont les agents ont suivi l'avancée de l'étude en 2023. L'entretien des panneaux qui seront installés sur les voiries communales doit être anticipée. Cela concerne environ 15 communes du territoire qui seront réunies lorsque l'on aura déterminé notamment la part de routes départementales et de routes communales.

La commission voirie estime que le nettoyage ne sera sans doute pas annuel. Par contre, les communes seront sollicitées pour veiller sur l'état des panneaux. Les communes présentes pourront sans doute assurer le nettoyage une fois de temps en temps et prévenir en cas de détérioration ou de casse.

A priori, un panneau n'est pas assurable, il y a trop de risque de vol/dégradation. Le remplacement éventuel sera pris en charge sur le budget de l'Office de tourisme.

Michel Marie propose le passage du chantier d'insertion éventuellement, avec le montant à prévoir sur le budget Office de tourisme.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- valide le principe d'un entretien courant par les communes concernées par les panneaux,
- valide le remplacement des panneaux, le cas échéant, par la CCBLM budget OT,
- valide le principe de faire intervenir le chantier d'insertion, le cas échéant,
- autorise Monsieur le Président à signer des conventions de gestion avec les communes concernées.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 058-200067882-20240208-2024\_BU\_011-DE

S<sup>2</sup>LO

**Pour copie certifiée conforme,  
Fait à Moulins-Engilbert,  
Le 8 Février 2024**

**Le Secrétaire de Séance,  
Michel MARIE.**



**Le Président,  
Serge CAILLOT.**

